

République Française

**Pays de
Cruseilles**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 23 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le lundi 15 avril 2024, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Cécilia HORCKMANS *procuration*, Mme Catherine SGRAZZUTTI

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT *procuration*, Mme Virginie JACOTTET

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER *procuration*

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Sonia BRIFFAZ *procuration*,
Mme Chrystel BUFFARD, M. Nathan JACQUET, Mme Valérie PERAY, M. Jérôme JONFAL *procuration*,
M. Jean PALLUD *procuration*

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY *procuration*

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 27 Absents : 1

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 29 AVR. 2024

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ RELATIF A LA LOCATION DE SALLES DE CLASSE
MODULAIRES POUR L'ECOLE PROVISOIRE D'ANDILLY ET DE SAINT-BLAISE

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ RELATIF A LA LOCATION DE SALLES DE CLASSE MODULAIRES POUR L'ÉCOLE PROVISOIRE D'ANDILLY ET DE SAINT-BLAISE

Vu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-1 et suivants et R.2124-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2020-63 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020 ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 4 avril 2024 ;

Monsieur le Président expose qu'en date du 19 février 2024, une consultation en procédure formalisée a été lancée en vue de la location de salles de classe modulaires pendant 24 mois pour l'école provisoire d'Andilly et de Saint-Blaise.

L'avis de publicité a été publié sur le profil acheteur de la CCPC, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), ainsi qu'au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Un pli a été remis dans le délai limite de réception des offres fixé au 22 mars 2024 à 12h00 ; aucune offre n'a été jugée irrégulière, irrecevable ou inacceptable.

Après avoir procédé à l'analyse des candidatures et des offres au regard des critères de jugement prévus par le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie en date du 4 avril 2024 à 11h, a décidé d'attribuer le marché au groupement d'entreprise COUGNAUD (85 035 LA ROCHE SUR YON), mandataire, et CORELEC (69 830 ST GEORGES DE RENEINS) pour un montant de 620 363 € HT. En cas de prolongement de la durée de location au-delà des 24 mois initialement prévus, le prix mensuel sera 11 105 € HT.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché relatif à la location de salles de classe modulaires pour l'école provisoire d'Andilly et de Saint-Blaise avec le groupement d'entreprises COUGNAUD (85 035 LA ROCHE SUR YON), mandataire, et CORELEC (69 830 ST GEORGES DE RENEINS) pour un montant de 620 363 € HT. En cas de prolongement de la durée de location au-delà des 24 mois initialement prévus, le prix mensuel attribué est de 11 105 € HT
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer toute pièce qui y serait relative, en ce compris les mises au point ou modifications de marché public dans la mesure où ces dernières sont sans incidence financière en plus-value sur le montant initial du marché

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD

Le Président
Xavier BRAND

Acte certifié exécutoire le : 29 AVR. 2024

